

**CONVENTION DE FINANCEMENT N° FED/2013/024-947**

**ANNEXE II**

**DISPOSITIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES  
D'EXECUTION  
(DTA)**

**ROC – REGION AFRIQUE OCCIDENTALE**

**Titre: Appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest**

**N° CRIS: FED/24947**

<b>PAYS / REGION BENEFICIAIRE</b>	<i>Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Tchad et Mauritanie)</i>		
<b>AUTORITE REQUERANTE</b>	Commission de la CEDEAO		
<b>LIGNE BUDGETAIRE</b>	FED (enveloppe A, B)		
<b>INTITULE</b>	<i>Appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest</i>		
<b>COUT TOTAL</b>	<i>56 000 000 Euro</i>		
<b>METHODE D'ASSISTANCE/ MODE DE GESTION</b>	Approche par projet Gestion non décentralisée <b>Gestion centralisée indirecte et directe</b>		
<b>CODE CAD</b>		<b>SECTEUR</b>	Sécurité alimentaire

## **TABLE DES MATIÈRES**

Liste des acronymes

### **1. DESCRIPTION**

- 1.1 Objectifs
- 1.2 Résultats escomptés
- 1.3 Activités et calendrier d'exécution

### **2. LIEU ET DURÉE**

- 2.1 Lieu
- 2.2 Durée

### **3. MISE EN ŒUVRE**

- 3.1 Structure organisationnelle
- 3.2 Délégation des tâches restantes par la Commission
- 3.3 Rapports
- 3.4 Budget

### **4. SUIVI ET ÉVALUATION**

- 4.1 Suivi
- 4.2 Évaluation

### **5. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ**

### **6. CONDITIONS PREALABLES**

### **7. ANNEXES**

## **1. DESCRIPTION**

Le projet consiste à fournir un appui à la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire mise en œuvre sous l'égide de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, Tchad et Mauritanie.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA), en particulier le troisième objectif spécifique du Programme Régional d'Investissement Agricoles centré sur l'accès à l'alimentation des populations vulnérables.

La stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire comporte trois lignes de défense complémentaires mobilisées en cas de choc conjoncturel affectant la capacité des populations victimes à accéder aux vivres : (i) les stocks de proximité détenus par les communes, les communautés locales ou les groupements de producteurs agricoles ; (ii) les stocks nationaux de sécurité alimentaire, détenus par les Etats ou cogérés par les Etats et un pool de bailleurs de fonds impliqués dans leur financement ; (iii) la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) en voie de constitution.

La stratégie régionale de stockage de la CEDEAO mobilise les parties prenantes aux différentes échelles : le niveau régional, national et local :

- Le CILSS, joue un rôle d'institution régionale spécialisée sur la sécurité alimentaire, et la Prévention-gestion des crises alimentaires (PGCA). Il a mis en place le réseau des sociétés et offices nationaux en charge de la gestion des stocks de sécurité (RESOGEST) qui s'est formalisé et doté d'un cadre de coopération. Il déploie un dispositif d'information sur la sécurité alimentaire et un mécanisme de concertation sur le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle et la gestion des crises ;
- L'UEMOA, institution d'intégration des huit pays de la zone FCFA, a mis en place un projet de renforcement des stocks nationaux dans ses Etats membres (infrastructures) et intègre son projet de stock régional dans la RRSA ;
- Les structures nationales en charge de la gestion des stocks, ainsi que les Ministères de tutelle (Commerce, Economie et Finances, Agriculture/sécurité alimentaire). Celles qui disposent d'une expérience avérée dans les zones choisies pour le pré-positionnement du stock physique (SONAGESS Burkina Faso, OPVN Niger, OPAM Mali, ANSAT Togo, CSA Sénégal, ONASA Bénin et NFRA Nigeria) ont fourni un appui technique pour le design de la RRSA et seront contractualisées pour les opérations techniques de stockage ;
- Les réseaux d'organisations professionnelles agricoles et pastorales (ROPPA, Réseau Billital Maroobé et APESS), ainsi que des OP nationales ayant une expérience dans la gestion des stocks de proximité (GSA/FNGN ; MOORIBEN) sont plus spécifiquement impliqués dans le déploiement des stocks au niveau local et leur mise en réseau ;
- Les institutions spécialisées des Nations Unies (PAM, FAO) fournissent de l'appui technique ;
- Les ONG internationales spécialisées (OXFAM, Save The Children, Catholic Relief Service, Afrique Verte International) sont mobilisées en appui aux organisations de producteurs pour le renforcement des stocks de proximité.

La mise en œuvre des politiques de stockage pose d'importants problèmes de gouvernance, induits par les insuffisantes capacités des ressources humaines, la dilution ou l'imprécision des responsabilités, la multiplication des intervenants, la faible qualité des dispositifs

d'information et la faiblesse des capacités d'analyse et d'aide à la décision. Aussi, le projet met-il un accent particulier sur le renforcement des capacités dans différents domaines (gestion, capacités analytiques, etc.), l'appui aux mécanismes et dispositifs de gouvernance, et au renforcement et à l'harmonisation des systèmes d'information et d'aide à la décision. En s'inscrivant dans les dispositifs mis en place par la CEDEAO, il contribue à renforcer les institutions locales.

Les bénéficiaires finaux sont les populations vulnérables victimes de chocs conjoncturels et pour lesquelles seront mobilisés les stocks physiques (céréales et produits nutritionnels). Au delà des interventions d'urgence, l'ensemble de l'action s'inscrit dans une logique de prévention et d'atténuation des crises d'une part, et de renforcement de la résilience, d'autre part.

Mis en œuvre par les institutions et organisations de la région qui l'ont élaboré et aligné sur leurs politiques et stratégies, le projet ne pose pas de difficultés particulières d'appropriation. Les programmes complémentaires mis en œuvre avec l'appui de la Commission ou d'autres partenaires financiers contribuent à renforcer les capacités des différentes catégories d'acteurs pour leur permettre l'exécution du projet dans des conditions optimales. Les questions liées à la gouvernance et à la gestion technique et financière des différents niveaux de réserve étant les éléments clés sur lesquels se concentrera le projet d'appui européen.

La mise en place d'une réserve régionale vise à mutualiser les efforts et disposer d'une capacité régionale de « réaction rapide ». Elle repose sur (i) un stock physique, (ii) une réserve financière, (iii) la mutualisation d'une partie des stocks nationaux de sécurité à travers le RESOGEST<sup>1</sup>. Cette Réserve régionale a fait l'objet d'une étude de faisabilité complète conduite sous l'égide de la CEDEAO avec l'appui du Hub Rural. Le présent projet s'inscrit en appui à la Réserve régionale de sécurité alimentaire. Le tableau suivant précise les volumes retenus pour la réserve régionale :

	<b>Années 1 à 4</b>	<b>Année 5 à 7</b>	<b>Année 8 et +</b>
Stock physique	60 000	100 000	140 000
Réserve financière (Eq. Tonnes)	116 000	194 000	271 000
Réserve totale (Eq. Tonnes)	176 000	294 000	411 000

Les appuis aux instruments d'intervention fournis par la Commission européenne sont concentrés sur la composante physique de la Réserve régionale, avec une contribution à la constitution et au stockage d'un volume de 31 000 tonnes de céréales et de 3000 tonnes de produits nutritionnels. La mise en place de la réserve financière sera financée sur les ressources propres de la Commission de la CEDEAO (prélèvement communautaire).

Un cadre logique initial est annexé au présent document. Il pourra être actualisé ou modifié sans qu'il faille modifier la convention de financement, pour autant que ces modifications n'altèrent pas les objectifs du projet.

---

<sup>1</sup> Le RESOGEST est le Réseau des Offices et Sociétés en charge de la gestion des stocks de sécurité. Il est doté d'un cadre de coopération qui prévoit la mutualisation d'une partie du stock et sa mobilisation pour satisfaire les besoins des pays voisins sous forme de prêts ou de cessions à titre gratuit ou onéreux.

## 1.1. Objectifs

La logique d'intervention s'inscrit dans la finalité du projet qui consiste à renforcer l'accès à l'alimentation et la résilience des populations confrontées à des chocs conjoncturels fréquents en déployant un système de réserves alimentaires d'urgence combinant les stocks de proximité, les stocks nationaux de sécurité et la mise en place d'une réserve régionale de sécurité alimentaire, dans une logique de subsidiarité et de solidarité actives. L'approche consiste à renforcer simultanément les trois lignes de défense en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, la qualité de la gouvernance et la rigueur de gestion aux différentes échelles. Le projet intervient en appui aux acteurs responsables de la gestion des stocks sous le leadership et la coordination de la CEDEAO et en exploitant les compétences et missions respectives et spécifiques des différentes institutions régionales, nationales et locales. Au regard des enjeux liés à la gouvernance et à la bonne gestion des réserves dans une perspective de pérennisation de l'outil, un accent particulier est mis sur la fonctionnalité, la qualité et l'indépendance des dispositifs d'information et d'aide à la décision. Il s'agit notamment de renforcer les dispositifs nationaux, d'améliorer la cohérence et la coopération entre les systèmes régionaux, et de poursuivre l'effort d'harmonisation des méthodologies des systèmes d'information entre les pays.

L'objectif global est de « *Contribuer à répondre efficacement aux crises alimentaires et renforcer la résilience des ménages dans une perspective de sécurité et de souveraineté alimentaire régionales durables, par la promotion de systèmes de réserves alimentaires d'urgence aux différentes échelles* ».

Cet objectif global est décliné en deux objectifs spécifiques :

- *OS1. Appuyer la mise en œuvre et la gouvernance de la stratégie régionale de stockage de sécurité via les trois niveaux de défense mobilisés en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles ;*
- *OS2. Renforcer les dispositifs d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité pour une aide rapide et fiable à la décision, contribuant à l'indépendance et l'efficacité de la gestion des réserves alimentaires aux différentes échelles locales, nationales et régionales.*

La question du genre est principalement traitée à travers l'amélioration du dispositif d'information sur la vulnérabilité, qui prend beaucoup mieux en compte la situation des ménages vulnérables, notamment les ménages dirigés par une femme, souvent les plus vulnérables. L'extension de l'analyse de l'économie des ménages est un instrument pouvant orienter les politiques structurelles à l'échelle des territoires et à l'échelle nationale, et permettre de mieux cibler les interventions visant le renforcement de la résilience des ménages et la gestion des crises. Par ailleurs, les appuis aux stocks de proximité devront veiller à privilégier les initiatives des femmes, qui offrent souvent des garanties de bonne gestion mais ont besoin de mesures de renforcement de capacités pour jouer pleinement leur rôle, y compris au sein des groupements mixtes.

Les questions relatives au changement climatique et plus généralement à l'environnement sont traitées dans le cadre de l'analyse des risques et pris en compte dans les priorités d'intervention de la Réserve régionale, centrée prioritairement sur les zones les plus exposées au risque en raison de l'action du climat et de l'action de l'homme (zones arides et semi arides du Sahel- Cf. localisation de la Réserve régionale). Les appuis délivrés par les stocks permettent d'éviter l'utilisation par les populations de stratégies de survie préjudiciables à l'environnement (surexploitation des ressources naturelles).

En fournissant une assistance alimentaire et nutritionnelle rapide aux populations vulnérables, le projet s'inscrit dans le respect des droits de l'Homme, en particulier le droit à l'alimentation reconnu par la Charte des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Enfin, le projet prend pleinement en considération les enjeux liés à la question de la bonne gouvernance des stocks.

La mise en place d'un tel système de réserves alimentaires permettra de couvrir les besoins humanitaires liés aux crises conjoncturelles. Le calibrage du système de réserve a été établi dans l'étude de faisabilité de la CEDEAO en se fondant sur l'analyse historique des crises dans les différents pays au cours des 12 dernières années. Ce système de réserves alimentaires permettra de répondre à des crises modérées affectant l'ensemble de la région, ou des crises aiguës mais localisées. Au-delà, les situations de crises aiguës et généralisées nécessiteront le recours complémentaire de la solidarité internationale.

## **1.2. Résultats escomptés**

*Au titre du premier objectif spécifique* « Appuyer la mise en œuvre et la gouvernance de la stratégie régionale de stockage de sécurité via les trois niveaux de défense mobilisés en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles », trois résultats sont attendus :

**Résultat 1.1. :** La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est fonctionnelle et dispose des outils et mécanismes de gouvernance lui permettant d'intervenir pour répondre aux urgences alimentaires et nutritionnelles, en complément des deux premières lignes de défense, sur la base de mécanismes transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité.

**Résultat 1.2. :** Les pays mettent en place ou renforcent leur stocks nationaux de sécurité et disposent de mécanismes de gouvernance transparents, équitables et prévisibles, et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité ; leur mise en réseau contribue à la réponse et à la solidarité régionales.

**Résultat 1.3. :** Les stocks de proximité sont renforcés et leur gouvernance améliorée pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, leur mise en réseau permet d'accroître leur efficacité et de développer des relations contractuelles avec les autres lignes de défense.

Chaque résultat renvoie à une échelle de stockage ou ligne de défense. Le projet régional privilégie cependant, dans la proportionnalité des appuis, les interventions à l'échelle régionale selon le principe de subsidiarité. Les interventions aux deux autres niveaux visent à créer les conditions pour que la Réserve régionale puisse fonctionner correctement. Il s'agit par conséquent de renforcer les capacités techniques des stocks de proximité et des stocks nationaux de sécurité. Il s'agit aussi de renforcer la gouvernance et la bonne gestion de ces deux échelles, de promouvoir leur mise en réseau et la contractualisation. Les ressources allouées dans le cadre des résultats 1.2 et 1.3 sont assez limitées et devront être complétées à l'échelle nationale par les appuis budgétaires de l'Etat et des partenaires financiers. La programmation du 11<sup>ème</sup> FED pour la majorité des pays ayant retenu « agriculture durable et sécurité alimentaire » dans les domaines de concentration constitue une opportunité pour organiser des complémentarités et des synergies entre les financements régionaux et nationaux.

*Au titre du deuxième objectif spécifique* « Renforcer les dispositifs d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité pour une aide rapide et fiable à la décision contribuant à l'indépendance et l'efficacité de la gestion des réserves alimentaires aux différentes échelles locales, nationales et régionales », deux résultats sont attendus du projet :

**Résultat 2.1. :** Les systèmes d'information sont renforcés aux différentes échelles locales, nationales et régionales pour répondre aux besoins d'information pour le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, l'analyse de la vulnérabilité, l'aide à la décision en vue d'anticiper les crises et de procéder au choix et au ciblage des interventions.

**Résultat 2.2. :** Des décisions rapides et appropriées, fondées sur une information fiable et indépendante, sont prises en vue de mobiliser le système de réserves de sécurité pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Ces deux résultats se concentrent sur les dispositifs d'information et d'aide à la décision. Des progrès importants ont été réalisés en Afrique de l'Ouest, mais surtout dans certains pays sahéliens, plus fréquemment confrontés aux crises alimentaires. Diverses initiatives régionales ont été prises en vue de construire un système d'information régional performant, à l'initiative de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. Une méthodologie commune d'analyse de la vulnérabilité a été retenue par l'ensemble des pays, avec l'adoption du Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité, mais il reste d'importants progrès à réaliser pour opérationnaliser ce choix et disposer d'un système d'information orienté par la demande, en particulier les besoins liés à la gestion des réserves alimentaires, et plus largement à la conception et à la mise en œuvre des réponses aux crises. Un effort particulier est consenti pour renforcer l'analyse de l'économie et des moyens d'existence des ménages de façon à disposer d'outils permettant de mieux cerner la vulnérabilité et les difficultés d'accès à l'alimentation. Ceci, dans un contexte où les autres éléments – disponibilités, suivi des marchés, suivi de la malnutrition – sont désormais mieux connus et appréhendés. Les appuis aux pays seront différenciés pour tenir compte des disparités et alimenter un processus progressif d'harmonisation. Les efforts régionaux visent à rationaliser les initiatives existantes, éviter les duplications et mieux couvrir les besoins pour le pilotage des politiques agricoles et alimentaires et les interventions de la réserve régionale. Enfin, ils visent à développer les capacités de traitement et d'analyse des données pour améliorer l'aide à la décision dans les domaines de la sécurité alimentaire et du renforcement de la résilience des ménages et des communautés. Le projet permettra à la CEDEAO de jouer le rôle fédérateur qui lui est reconnu, tout en exploitant les compétences des différentes institutions régionales partenaires.

### **1.3. Activités et calendrier d'exécution**

#### ***1.3.1. Activités du projet***

Les résultats du projet seront atteints à travers la mise en œuvre des activités suivantes correspondant à chacun des résultats :

**Résultat 1.1. :** *La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est fonctionnelle et dispose des outils et mécanismes de gouvernance lui permettant d'intervenir pour répondre aux urgences alimentaires et nutritionnelles, en complément des deux premières lignes de défense, sur la*



*base de mécanismes transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité.*

- Les activités liées à ce résultat visent la mise en place de la troisième ligne de défense à l'échelle régionale, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP. Elles mettent l'accent sur le dispositif de gouvernance, et sa capacité à jouer un rôle d'entraînement dans l'amélioration de la gestion de l'ensemble du système de réserves aux différentes échelles. Elles visent à doter la CEDEAO via l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) d'une capacité pérenne de gestion d'une réserve régionale, complémentaire des stocks nationaux et des stocks de proximité.

**Activité 111** : Appui à l'unité technique de gestion de la Réserve Régionale, au système de gouvernance et au dispositif de suivi-évaluation.

- Contribution à la création et au renforcement des capacités humaines au sein de l'Unité technique de gestion de la RRSA : prise en charge d'un chargé de mission et mobilisation d'expertises techniques ponctuelles externes (études spécifiques, gestion des opérations d'achats, système de contrôle des stocks) ;
- Contribution aux coûts de fonctionnement de l'Unité technique (communication, transports, frais de mission) ;
- Contribution au fonctionnement des instances de gouvernance de la Réserve (organisation des réunions du Comité de Gestion) ;
- Appui à l'animation et à la coordination des différentes composantes du programme d'appui, en particulier la composante 2 sur les stocks nationaux et la composante 3 sur les stocks de proximité ;
- Réalisation des outils d'information et de communication sur la stratégie régionale et la Réserve régionale ;
- Appui à la réalisation d'audits externes indépendants sur le fonctionnement de la réserve (conformité avec le manuel de procédures, vérification des comptes).

**Activité 112** : Appui à la mise en place des outils d'intervention de la Réserve régionale (stock physique).

- Contribution à la mobilisation des stocks physiques initiaux et des accroissements du niveau de stock, à hauteur de 31 000 tonnes environ<sup>2</sup> de céréales et 3000 tonnes de produits nutritionnels (farines enrichies). Ce stock sera placé dans le cadre des contrats passés entre l'ARAA et les sociétés nationales de gestion des stocks - au sein des entrepôts de ces dernières - dans l'espace Est (Niger, Bénin) et dans l'espace centre (Mali et Burkina Faso, voire Ghana). La localisation précise dépendra des disponibilités de capacités de stockage des institutions nationales. La contribution prend en charge les frais de transport et de stockage, sur la base d'une durée moyenne de stockage de 9 mois par an.

**Activité 113** : Contribution au diagnostic qualité et à la réhabilitation des infrastructures de stockage nationales, dont les institutions gestionnaires sont contractualisées pour l'entreposage du stock régional.

---

<sup>2</sup> Cette évaluation repose sur le prix moyen des denrées des cinq dernières années et intègre les frais afférents à l'approvisionnement et au stockage. Le volume pourra ainsi varier en fonction de l'évolution des prix à la période d'approvisionnement.

- Etude-diagnostic sur les besoins de réhabilitation des infrastructures nationales de stockage ;
- Contribution à la réhabilitation et à la mise aux normes des infrastructures.

**Activité 114** : Appui à l'élaboration d'un code de conduite sur la bonne gouvernance des stocks aux différentes échelles articulé avec le code de conduite international élaboré sous l'égide de la FAO (G20).

- Capitalisation des bonnes pratiques nationales de gestion des stocks de sécurité par voie d'étude et enquêtes ;
- Mobilisation d'une expertise ponctuelle pour la conception du projet de code de conduite sur la base de la capitalisation des bonnes pratiques ;
- Mise en débat, concertation et adoption du code de conduite et des « règles d'or » par les Etats membres de la CEDEAO, les institutions régionales, les réseaux d'acteurs et les ONG (réunions régionales) ;
- Contribution à la participation des experts et acteurs régionaux aux réunions internationales dans le cadre de la préparation du code de conduite international.

**Résultat 1.2.** : *Les pays mettent en place ou renforcent leur stocks nationaux de sécurité et disposent de mécanismes de gouvernance transparents, équitables et prévisibles, et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité ; leur mise en réseau contribue à la réponse et à la solidarité régionales.*

Les activités s'appuient sur les institutions nationales chargées de la gestion des stocks et leurs ministères concernés (agriculture, sécurité alimentaire, économie et finances, développement social). Les appuis institutionnels délivrés par le projet à travers l'Unité technique régionale insérée dans l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation, sont différenciées selon la situation nationale en matière de stockage de sécurité. Elles visent d'une part à renforcer les stocks nationaux pour répondre aux besoins du pays considéré, d'autre part, à favoriser la mobilisation de l'expertise de certains pays, et enfin, à favoriser la solidarité entre pays, via la mutualisation d'une partie de leurs stocks. Les appuis sont conçus pour renforcer le Réseau des institutions nationales de gestion des stocks (RESOGEST) mis en place à l'initiative du CILSS avec le soutien de la CEDEAO et de l'UEMOA.

**Activité 121** : Appui différenciés<sup>3</sup> aux Etats pour l'harmonisation des politiques de stockage de sécurité et l'amélioration de la gouvernance des stocks.

- Appui à la définition harmonisée des stratégies nationales de stockage de sécurité alimentaire : appuis techniques ponctuels aux pays délivrés par l'Unité technique régionale, le RESOGEST et de l'expertise externe ;

---

<sup>3</sup> Groupes de pays/ selon l'état d'avancement des politiques de stockage de sécurité et statut/CEDEAO

- Groupe 1 : Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Cap Vert : stratégie arrêtée, révision éventuelle des instruments et de la gouvernance
- Groupe 2 : Ghana, Bénin, Togo, Sénégal : stratégie en cours de mise en œuvre ; révision des instruments et de la gouvernance
- Groupe 3 : Sierra Léone, Liberia, Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Côte d'Ivoire : stratégie à définir
- Groupe 4 : Tchad, Mauritanie non membres de la CEDEAO et pour lesquels cette dernière doit établir un accord de coopération pour pouvoir étendre l'utilisation de la Réserve régionale, dans des conditions juridiques et financières sécurisées.
-

- Renforcement des capacités des structures nationales de gestion des stocks : appuis à la transcription du code de conduite régional dans les manuels de procédures et les modalités de gouvernance des stocks nationaux ; formation des responsables des achats ; formation des responsables de la conservation des stocks ; appuis à la mise en place des comptabilités matières, etc. ;

**Activité 122** : Appui au développement des capacités du RESOGEST<sup>4</sup> et de ses membres en vue d'accroître la mutualisation des compétences techniques et l'utilisation des réserves alimentaires nationales à l'échelle régionale.

- Etablissement d'un fichier de compétences des membres de RESOGEST mobilisables pour des appuis techniques spécialisés dans les autres pays et auprès de la Réserve régionale ;
- Mobilisation et prise en charge de l'expertise des institutions nationales en charge des stocks pour délivrer des appuis techniques et organisationnels aux autres pays ;
- Conception du mécanisme opérationnel de mutualisation des stocks nationaux (5% du stock) pour répondre aux besoins des autres pays confrontés à une crise ;
- Appui à la mise en place d'une capacité d'animation permanente du RESOGEST et à l'organisation des réunions des structures nationales, avec l'appui du CILSS.

**Résultat 1.3.** : *Les stocks de proximité sont renforcés et leur gouvernance améliorée pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, leur mise en réseau permet d'accroître leur efficacité et de développer des relations contractuelles avec les autres lignes de défense.*

Les activités programmées pour atteindre ce résultat sont conduites avec les acteurs locaux (organisations paysannes, collectivités locales, ONG) impliqués dans la promotion et la gestion des stocks de proximité, qui constituent la première réponse aux crises, mobilisée au niveau des communautés. L'approche est fortement différenciée selon les pays, en fonction de l'existant et en privilégiant le Sahel, pour lequel les stocks de proximité revêtent un caractère stratégique pour la sécurité d'approvisionnement des ménages. Les efforts sont concentrés sur l'amélioration de la gouvernance, de la gestion et de l'efficacité de ces réserves locales en prenant appui sur la capitalisation des acquis de l'expérience. Enfin, des approches pilotes de gestion des risques, notamment les risques agricoles et de marché, seront promues avec les réseaux de stocks de proximité les plus solides de façon à expérimenter des instruments appelés à se développer sur des bases privées. Il s'agit notamment des systèmes d'assurances et de mutualisation des risques, pris en compte dans le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) d'ECOWAP dans le cadre du renforcement des capacités de commercialisation des organisations de producteurs.

**Activité 131** : Appui à l'amélioration de la connaissance des stocks de proximité existants, des législations, des modes de gestion technique et des mécanismes financiers en vigueur

- Mapping des stocks de proximité et conception d'un SIG avec géolocalisation des infrastructures de stockage ;
- Revue des modes de financement et des pratiques de gestion des stocks de proximité via des enquêtes conduites auprès des réseaux d'organisations de producteurs, des

---

<sup>4</sup> Réseau des Sociétés et offices en charge de la gestion des stocks de sécurité, créé à l'initiative du CILSS.

collectivités locales, des ONG et des autres promoteurs des stocks de proximité (organisations internationales, etc.) ;

- Revue des législations en vigueur relatives aux organisations collectives et évaluation des problèmes posés par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) à travers l'Acte Uniforme sur les sociétés coopératives dans les pays concernés.

**Activité 132 :** Appui à la conception participative d'une stratégie de promotion des stocks de proximité insérée dans la stratégie régionale de stockage

- Mise en place et animation d'un groupe de travail associant les réseaux existants de gestion des stocks de proximité à l'échelle régionale chargé d'élaborer la stratégie régionale ;
- Conduite d'une étude sur les instruments d'appui aux stocks de proximité : modalités de financement, conditions et incitations facilitant l'implication du secteur bancaire et des institutions de micro-finance, mécanismes de garantie et de mutualisation des risques (cf.134) ; appuis juridiques.

**Activité 133 :** Appui à l'amélioration de la gestion des stocks de proximité, à leur mise en réseau et au développement des relations contractuelles avec les stocks nationaux de sécurité et/ou la Réserve régionale

- Conception d'un modèle de gestion viable et pérenne, s'appuyant sur la capitalisation des acquis de l'expérience, via l'analyse comparative des systèmes de gestion existants et performants (cf.131.) ;
- Mise en place d'un centre de formation régional des gestionnaires de stocks de proximité au sein d'une institution régionale de formation reconnue ;
- Conception et développement d'un cursus de formation des formateurs en charge de la formation des gestionnaires de stocks ;
- Élaboration et édition des manuels de formation ;
- Élaboration d'outils de gestion harmonisés des stocks de proximité ;
- Appuis-conseil aux fédérations de stocks de proximité et appuis rapprochés aux groupements de producteurs et collectivités locales pour faciliter les changements de pratique ;
- Facilitations en vue de la constitution de fédérations et réseaux structurés et organisés des institutions locales de stockage ;
- Conception et mise en place d'un système léger d'information sur les prix adapté aux besoins des gestionnaires des stocks de proximité, en relation avec le Réseau des Systèmes d'Information des Marchés de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO) et Système d'information sur le secteur agricole (ECOAGRIS) ;
- Facilitation de la participation des réseaux de stocks aux bourses commerciales de produits agricoles ;
- Elaboration d'une charte sur le fonctionnement des stocks de proximité, dont l'adhésion et le respect par les réseaux de stocks de proximité ouvre la voie à une contractualisation avec les institutions nationales en charge de la gestion des stocks de sécurité et avec la Réserve régionale : (i) expertise pour la conception du projet de charte, (ii) réunions régionales des responsables des réseaux de stocks, avec RESOGEST et RRSA.

**Activité 134 :** Appui à la mise en œuvre de projets pilotes de gestion des risques de production et des risques de marché au niveau des stocks de proximité et des dispositifs de warrantage

- Conduite d'études et capitalisation des expériences en cours dans et hors de la région, sur les instruments de mutualisation du risque prix et du risque production ;
- Conception d'un système d'assurance récolte adaptée aux stocks de proximité dans les zones à équilibre précaire ou déficitaires.
- Mise en place de deux projets pilotes de promotion d'instruments de gestion des risques associant des institutions bancaires, des sociétés ou mutuelles d'assurances et des réseaux de stocks de proximité ;
- Connexion et mise en réseau des projets pilotes existants dans la région sur les assurances récolte avec les stocks de proximité (Cf. expériences de *PlaNet Garantie* au Burkina Faso, Bénin, Mali et Sénégal).

**Résultat 2.1. :** Les systèmes d'information sont renforcés aux différentes échelles locales, nationales et régionales pour répondre aux besoins d'information pour le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, l'analyse de la vulnérabilité, l'aide à la décision en vue d'anticiper les crises et de procéder au choix et au ciblage des interventions.

Le renforcement des systèmes d'information s'appuiera sur 3 axes : (i) l'opérationnalisation du système ECOAGRIS ; (ii) le renforcement des systèmes d'information sur la vulnérabilité et la situation alimentaire des ménages ainsi que sur la situation nutritionnelle au niveau local, pour un meilleur ciblage des interventions, notamment celles de la Réserve alimentaire ; et (iii) le renforcement des moyens d'aide à la décision en vue d'anticiper les crises. Ces actions seront complétées par un appui technique ciblé sur la mise en cohérence des systèmes d'information existants et qui sera piloté par le Centre Commun de Recherche (JRC- Joint Research Centre) de l'Union Européenne.

**Activité 211 :** Appui à l'opérationnalisation du système ECOAGRIS dans les 7 pays pilotes<sup>5</sup> et lancement de l'initiative dans d'autres pays de la CEDEAO (identification au début du projet) en mettant l'accent sur la dimension thématique du système ECOAGRIS de façon à ce que l'offre de données réponde à la demande en information pour la PGCA<sup>6</sup>, et en particulier au service de la RRSA.

- Appui à la mise en place de la Cellule technique de coordination régionale ECOAGRIS
- Appui à l'animation et à la coordination des comités techniques ECOAGRIS dans les 7 pays pilotes de la première phase ECOAGRIS. Ces comités techniques devraient s'appuyer sur les comités techniques existants (animation des PNIA, groupe technique Agrhymet, Countrystat). La situation étant variable d'un pays à l'autre, les activités seront précisées sur la base du rapport final de la première phase d'ECOAGRIS produit en mai 2013. Elles comprendront au minimum :
  - La contribution à l'organisation des rencontres intersectorielles au niveau pays. Ces rencontres, animées par les points focaux, ont pour but - entre autres - de

<sup>5</sup> visés par le projet Facilité Alimentaire

<sup>6</sup> Prévention et gestion des crises alimentaires

définir le cadre d'échange et de partage des données, le plan de travail annuel pour la collecte et la validation des données, le calendrier de reportage au niveau national ;

- L'établissement des protocoles de transmission de données entre les services nationaux et le point focal ECOAGRIS ;
  - La préparation des protocoles et conventions avec la CEDEAO sur le partage des données ;
  - La maintenance d'un système de communication efficace entre le point focal national et la Cellule technique de coordination régionale ;
  - La contribution aux coûts de fonctionnement du point focal national (équipements de bureau, communication, frais de mission).
- Lancement d'ECOAGRIS dans les autres Etats-membres de la CEDEAO ou du CILSS par la mise en place des comités techniques nationaux, la nomination des points focaux et l'établissement des mécanismes allégés de communication de données à la Cellule technique de coordination régionale ;
  - Evaluation détaillée de la situation matérielle d'ECOAGRIS dans les 2 premiers mois de démarrage de cette phase du projet afin d'établir la ligne de base et orienter les activités non précisées dans le présent document ;
  - Contribution à la maintenance et l'extension des équipements informatiques (hardware et software). Les actions à mener seront déterminées après l'évaluation mentionnée au point précédent ;
  - Appui au renforcement des capacités nationales dans la collecte et l'analyse des données primaires sur la sécurité alimentaire-nutritionnelle et la vulnérabilité des ménages ;
  - Accompagnement de l'organisation des formations sur l'archivage et la mise à jour des bases de données dans les services sectoriels nationaux ;
  - Réalisation des outils d'information et de communication sur les systèmes régionaux d'information sur la sécurité alimentaire, notamment ECOAGRIS.

**Activité 212** : Renforcement des systèmes d'information sur la situation alimentaire-nutritionnelle et la vulnérabilité des ménages, via l'appui aux enquêtes sur les moyens d'existence des ménages et le renforcement méthodologique de l'analyse de l'économie des ménages.

- Organisation des ateliers techniques sur les améliorations méthodologiques des outils utilisés pour la collecte et l'analyse des données sur les moyens d'existence des ménages ;
- Développement des capacités et appui financier aux SAPs de 4 pays pilotes (Niger, Mali, Burkina Faso, Tchad) pour une meilleure intégration des enquêtes sur les moyens d'existence des ménages<sup>7</sup> ;
- Elaboration d'une feuille de route pour le renforcement des enquêtes ménages dans les autres pays de la CEDEAO ou du CILSS dont les statistiques nationales ne fournissent pas de données satisfaisantes sur les moyens d'existence des ménages.

---

<sup>7</sup> Le choix des pays pourra évoluer en fonction des appuis fournis par les autres agences de financement aux différents SAP de la région

**Activité 213** : Appui à la mise en place et au fonctionnement du dispositif de suivi et d'information sur le niveau des stocks, en partenariat avec les structures membres de RESOGEST.

- Détermination d'une méthodologie appropriée pour l'établissement de la situation de référence pour les différents types de stocks avant le démarrage du projet ;
- Détermination d'une méthodologie appropriée de suivi des stocks (stocks de proximité, stocks privés, stocks nationaux de sécurité) ;
- Appui à la mise en œuvre du système de suivi périodique des stocks via une cellule régionale de suivi des stocks dans le cadre du RESOGEST articulée avec la Cellule d'information et d'aide à la décision logée au sein de l'unité technique de gestion de la Réserve régionale (ARAA).

**Activité 214** : Appui au développement et à la mise en œuvre du Cadre Harmonisé aux niveaux national et régional comme cadre analytique d'aide à la décision dans la gestion de la réserve alimentaire. L'activité visera à promouvoir ce cadre analytique dans tous les pays visés par le projet de la réserve alimentaire.

- Accompagnement du CILSS-AGRHYMET dans l'amélioration du Cadre Harmonisé comme outil d'analyse de la sécurité alimentaire-nutritionnelle et de la vulnérabilité (développement méthodologique, structuration et archivage des données utilisées dans les ateliers d'analyse, organisation des formations sur les analyses du Cadre Harmonisé) ;
- Contribution à l'organisation des ateliers nationaux et régionaux d'analyse du Cadre Harmonisé dans les pays membres de la CEDEAO ou du CILSS ;
- Appui pour la mise en place et l'animation de comités techniques nationaux en charge des analyses du Cadre Harmonisé ;
- Appui au CILSS-AGRHYMET dans la promotion du Cadre Harmonisé dans les pays côtiers ;
- Réalisation des outils d'information et de communication sur le Cadre Harmonisé.

**Résultat 2.2.** : Des décisions rapides et appropriées, fondées sur une information fiable et indépendante, sont prises en vue de mobiliser le système de réserves de sécurité pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Les activités liées à ce résultat se réfèrent directement aux opérations de constitution et reconstitution des stocks d'une part et aux modalités et règles de mobilisation des stocks en réponse aux crises. Elles constituent la clé de voûte de la gouvernance du système, à l'interface entre les dispositifs d'information et les organes de gestion de la Réserve régionale.

**Activité 221** : Appui au fonctionnement de la Cellule d'Information et d'aide à la décision et à la réalisation des outils d'aide à la décision.

- Appui à la mise en place de la Cellule d'information et d'aide à la décision au sein de l'Unité technique/ARAA : prise en charge d'un analyste sécurité alimentaire ; contribution au fonctionnement de la cellule ; détermination des règles de communication entre la cellule et le Comité de Gestion ;
- Mobilisation des appuis techniques ponctuels auprès de la Cellule, notamment dans le domaine de l'analyse des modalités d'intervention appropriés à la gestion des différents types de crise ;

- Appui via la mobilisation d'expertise ponctuelle à la détermination d'un cadre d'analyse et d'aide à la décision reposant sur les différents paramètres (vulnérabilité, niveaux des stocks des autres lignes de défense) ;
- Appui à l'analyse via le renforcement du groupe régional d'analyse du Cadre Harmonisé ;
- Appui à la valorisation et à la publication de l'information : définition et mise en œuvre d'une ligne éditoriale en ligne et sous forme de publications papier distinguant les différents publics cibles (grand public, journalistes, décideurs, gestionnaires des crises alimentaires, etc.) ;

**Activité 222** : Appui à l'harmonisation des critères de déclenchement des réserves nationales et de la réserve régionale, intégrant la concertation entre les parties prenantes du financement des stocks à l'échelle nationale et régionale.

- Appui aux pays pour la conception et la généralisation des plans de contingence nationaux sur la base d'une capitalisation des expériences nationales permettant de tirer les enseignements, en relation avec les dispositifs nationaux de prévention-gestion des crises alimentaires ;
- Appui à la conception du plan de contingence régional complémentaire des plans nationaux sous l'égide de l'ARAA.

**Activité 223** : Appui à la mise en place et au fonctionnement du mécanisme de mobilisation et de reconstitution de la réserve alimentaire régionale.

- Appui à la finalisation et à la mise en place du système de sécurisation des ressources financières couvrant la prise en charge des interventions de la réserve régionale pour en assurer la pérennité ;
- Définition des principes et modalités concrètes de reconstitution des stocks et les modalités de contractualisation avec les organisations de producteurs (contrats d'achats) ;
- Analyse de la relation public-privé et/ou des avantages comparatifs dans la gestion des entrepôts de stockage, et conception de partenariats public-privé pour la gestion technique des stocks.

**Activité 224** : Renforcement des capacités globales de l'ARAA en vue de remplir les conditions de l'audit 4 piliers. Ces appuis consisteront principalement à accompagner l'ARAA dans la mise en place d'un système de gouvernance et de gestion administrative et financière conformes aux normes internationales et européennes : établissement des manuels de procédures et codes de gestion, contrôle financier, contrôle des passations de marchés, etc. ; formation des cadres et stages dans des agences reconnues pour la qualité de la gestion, etc.



**1.3.2. Calendrier d'exécution : voir appendice 2.**

Le tableau ci-après ventile les résultats en composantes et précise les principales parties prenantes concernées par la mise en œuvre du projet.

<b>Composante / Résultat</b>	<b>Parties prenantes</b>
<b>OS1 : Mise en œuvre et gouvernance de la stratégie régionale de stockage</b>	
C1. Réserve régionale de sécurité alimentaire	CEDEAO via ARAA et OIG associées (UEMOA, CILSS) Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG RESOGEST PTF et organisations internationales (PAM, FAO)
C2. Stocks nationaux de sécurité et RESOGEST	Etats (sociétés de gestion des stocks, Ministères de tutelle, Ministères agriculture et sécurité alimentaire, Ministère Economie et Finances) Stockage privé RESOGEST Acteurs socioprofessionnels et ONG PTF et organisations internationales (PAM, FAO)
C3. Stocks de proximité et mise en réseau	Organisations de producteurs Collectivités locales ONG Etats PTF
<b>OS2 : Renforcement des dispositifs d'information et aide à la décision</b>	
C4. Systèmes d'information ECOAGRIS et enquêtes de sécurité alimentaire et nutritionnelles	ECOAGRIS/CEDEAO, SIAR/UEMOA, PREGEC/AGRHYMET (CILSS), RESIMAO Systèmes d'information nationaux ; systèmes internationaux : SMIAR/FAO, FEWSNET, PAM/VAM, JRC
C5. Aide à la décision	Cellule Info Stocks / Unité technique de gestion (ARAA) Groupe régional d'analyse sur le Cadre Harmonisé/CILSS

## **2. LIEU ET DURÉE**

### **2.1. Lieu**

Le projet concerne les 15 Etats membres de la CEDEAO, ainsi que le Tchad et la Mauritanie, deux Etats membres du CILSS, impliqués dans la coopération régionale en matière de sécurité alimentaire, mais non membres de la CEDEAO. Tous les pays membres de l'UEMOA, impliquée dans la mise en œuvre du projet de Réserve régionale et les appuis aux stocks nationaux sont également membres de la CEDEAO.

Selon les composantes, le projet sera mis en œuvre sur des sites différents. La coordination générale et la mise en œuvre de la Composante 1 et 5 seront effectuées depuis le siège de l'ARAA à Lomé (Togo). La composante 2 sera mise en œuvre au travers des institutions nationales en charge de la Gestion des stocks nationaux, dans les différents pays. La composante 3 sera mise en œuvre à partir des sièges des organisations de producteurs, ONG et bureau de consultants retenus. Enfin, la composante 4 sera mise en œuvre à partir du Centre Régional AGRHYMET/CILSS (Niamey au Niger). Les ressources humaines seront réparties dans ces différentes institutions.

### **2.2. Durée**

La période d'exécution du projet est de 60 mois comprenant deux phases distinctes telles que prévues à l'article 4.1 des Conditions générales :

- une phase de mise en œuvre opérationnelle qui commence à l'entrée en vigueur de la Convention de financement et dure 48 mois
- une phase de clôture d'une durée de 12 mois qui commence à la date marquant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle.

La période d'exécution de la convention sera celle indiquée à l'article 5 des conditions particulières.

## **3. MISE EN ŒUVRE**

### **3.1 Structure organisationnelle et responsabilités**

La Commission de la CEDEAO, via le Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau exerce la maîtrise d'ouvrage.

La Convention de financement sera signée par la Délégation de l'UE au Burkina Faso avec la Commission de la CEDEAO. La délégation de l'UE au Burkina Faso assurera le suivi et la coordination d'ensemble de la convention de financement. Cette convention sera mise en œuvre à travers :

- une Convention de Délégation signée par la délégation de l'UE au Togo avec l'Agence Française de développement (AFD) pour la gestion des activités liées au premier objectif (stocks de proximité, nationaux et régionaux) : C1, C2, C3.
- une Convention de Délégation signée par la délégation de l'UE au Togo avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) pour la gestion des

activités liées au renforcement de l'ARAA et la mise en place de la "cellule information" (au service de la réserve) : C5

- une subvention signée par la délégation de l'UE au Niger avec le Centre Régional Agrhymet/CILSS pour la composante C4 dans le cadre d'une Gestion centralisée directe par la Commission européenne par l'intermédiaire de sa Délégation au Burkina Faso.

La coordination générale du projet et de ses différentes composantes sera assurée par le responsable de l'Unité technique de gestion de la Réserve créée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet, analyser les rapports d'exécution annuels et planifier les activités annuelles, contribuer à la coordination des différentes composantes du projet. Le comité de pilotage du projet se réunit deux fois par an, en marge des réunions du Comité de gestion de la Réserve régionale de sécurité alimentaire. Il est présidé par le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la Commission de la CEDEAO. Il associe les principales parties prenantes du projet. L'UE à travers ses trois Délégations (DUE Niger, Togo et Burkina Faso) et son siège participent au Comité de pilotage du projet.

L'encadré ci-dessous détaille le dispositif institutionnel retenu pour la gouvernance de la Réserve régionale de sécurité alimentaire.

---

#### **Encadré 1: Le dispositif institutionnel retenu pour la gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire**

Il combine l'exploitation des institutions et organes existants tout en donnant des garanties sur l'implication des autres institutions que la CEDEAO dans le dispositif. Il s'appuie sur le dispositif de la CEDEAO, dont les instances statutaires ont la responsabilité ultime du dispositif, mais associe l'UEMOA et le CILSS aux instances d'orientation et de gestion.

Les différentes fonctions sont assumées par les organes suivants :

→ Instance consultative avec différents acteurs : deux organes sont sollicités :

- le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCAA) ;
- le Réseau de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (RPCA) qui se réunirait au préalable et alimentera les travaux du CCAA;

→ Instance de coordination et arbitrage interne à la CEDEAO entre différentes politiques sectorielles concernées : Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation (CIAA) associant DAERE (Agriculture)/ Département humanitaire/ Département Commerce. Une réunion annuelle sur la thématique « réserve alimentaire » est organisée à l'initiative de la CEDEAO et associe le CILSS et l'UEMOA ;

→ Instance de coordination – concertation avec les PTF et institutions internationales : différentes espaces existants seront mobilisés à différents niveaux :

- Le Réseau de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (RPCA) et le processus PREGEC animé par le CILSS. Il réunit les parties prenantes régionales et internationales, notamment les agences du Système des Nations Unies, les principales agences d'aide et les ONG ;
- Le dispositif de dialogue entre les PTF et la CEDEAO, autour du Pacte régional de Partenariat pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA ;

→ Instance de financement : le Fonds régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWADF) logé à la BIDC, via le sous-guichet « Fonds d'intervention d'urgence alimentaire » au sein du guichet « sécurité alimentaire ». Il est doté d'un Conseil de surveillance spécifique qui associe l'UEMOA et le CILSS ;

→ Instance de décision : mise en place d'un Comité de gestion composé de :

- Un représentant du Président de la Commission de la CEDEAO,
- Un représentant du Président de la Commission de l'UEMOA,
- Un représentant du CILSS,
- Un représentant de RESOGEST (représentant des sociétés et offices nationaux),
- Un représentant des OP8,
- Un représentant de la société civile<sup>9</sup>.

La présidence est assurée par une personnalité régionale indépendante et compétente, nommée par les présidents des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA sur proposition conjointe des Commissaires en charge de l'agriculture des deux institutions d'intégration. Il rend compte aux Présidents des deux Commissions ; Un représentant du SNU participe aux travaux sans voix délibérative.

- Unité technique opérationnelle : Une unité spécifique est créée au sein de l'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) en voie d'installation, logée à Lomé au sein de la BIDC. Elle est dirigée par un Directeur spécialement affecté à la Réserve ;
- Cellule d'information et d'aide à la décision : mise en place d'une cellule d'information sur les stocks au sein de l'unité technique et reliée à ECOAGRIS et au dispositif d'information animé par le CILSS (PREGEC) ;
- Unité suivi-évaluation : intégrée dans le mécanisme ECOWAP et dans le mécanisme global de S&E de la Commission de la CEDEAO ;
- Audits et contrôles externes systématiques.

*Le lien avec les Instances statutaires de la CEDEAO s'opère via le dispositif institutionnel de l'ECOWAP. Les autres institutions (UEMOA et CILSS) rendent compte à leurs propres instances statutaires.*

---

### **3.2. Délégation des tâches restantes<sup>10</sup> par la Commission**

Eu égard au principe d'appropriation, la Commission européenne se réserve le droit de changer d'organisme délégué ou de modifier la portée de la délégation sans pour autant qu'il faille modifier la convention de financement. Dans ce cas, elle consulte le bénéficiaire sur ce changement et lui communique le nom du nouvel organisme délégué et/ou la portée de la ou des tâche(s) qui lui est (sont) délégué(e)s.

### **3.3 Rapports**

Les rapports seront élaborés conformément aux règles et procédures établies dans le guide pratique des procédures applicables aux programmes financés par le Fonds européen de développement (FED).

La Commission européenne se réserve le droit d'inviter le bénéficiaire à lui présenter des rapports spécifiques.

---

<sup>8</sup> Désigné conjointement par le ROPPA, RBM et APESS

<sup>9</sup> Désigné conjointement par les deux plateformes POSCAO et FOSCAO

<sup>10</sup> La Commission peut décider de déléguer à un organisme d'un autre pays (par ex. une agence d'un État membre de l'UE) tout ou une partie de ses tâches restantes (contrôle ex-ante des procédures contractuelles et/ou exécution des paiements). Dans ce cas, les tâches confiées à cet organisme seront exécutées dans le cadre d'une gestion centralisée indirecte et donneront lieu à la signature d'une convention de délégation entre la Commission et l'organisme délégué, qui s'ajoutera à la présente convention de financement.

### 3.4 Budget

Le coût total du projet est estimé à 56 millions d'euros, dont 18 M€ sont imputés au PIR dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE révisé/au budget général de l'Union européenne.

Composantes	Total (€)	% du coût global
<b>OS1 : Mise en œuvre et gouvernance de la stratégie régionale de stockage</b>	<b>29,700,000</b>	<b>53%</b>
<b>1. Appui à la Réserve régionale de sécurité</b>	<b>22,000,000</b>	<b>39%</b>
<b>2. Appui aux systèmes de stockage nationaux et à leur mise en réseau (RESOGEST)</b>	<b>2,700,000</b>	<b>5%</b>
<b>3. Appui au système de stockage de proximité</b>	<b>5,000,000</b>	<b>9%</b>
<b>OS2 : Renforcement des dispositifs d'information et d'aide à la décision</b>	<b>22,800,000</b>	<b>40%</b>
<b>4. Appui aux systèmes d'information, ECOAGRIS et Enquêtes sécurité alimentaire / CHB</b>	<b>18,000,000</b>	<b>32%</b>
<b>5. Appui au dispositif d'aide à la décision</b>	<b>4,800,000</b>	<b>8%</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>52,500,000</b>	<b>93%</b>
- Imprévus (<5%)	2,200,000	4%
- Communication et visibilité	300,000	1%
- Suivi-évaluation et audits (1%)	1,000,000	2%
<b>TOTAL</b>	<b>56,000,000</b>	<b>100%</b>

Contribution de l'AFD: projet de 10,4 M€ complémentaire aux activités pour la RRSA.

Contribution de l'AECID: projet de 5 M€ en support à la mise en place de l'ARAA (complémentaire au projet RRSA).

Contribution de la CEDEAO: à travers l'initiative "faim zéro", la CEDEAO s'est engagée à utiliser une partie des fonds de son prélèvement communautaire (0,5% de taxes aux importations) pour avancer dans la constitution/gestion de la réserve, et notamment la mise en place de la réserve financière.

## 4. SUIVI ET ÉVALUATION

### 4.1 Suivi

Le suivi des performances du programme sera effectué par la cellule de coordination sur la base des missions de monitoring dans les pays.

La Commission peut procéder à un suivi orienté vers les résultats par l'intermédiaire de consultants indépendants à compter du sixième mois de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet, qui prendra fin au plus tard six mois avant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle. La DUE chef de file (DUE Burkina Faso) et les DUE dans les pays participant au projet dans la sous-région (DUE Niger, DUE Togo notamment) seront associées aux missions de suivi/activités de terrain.

### 4.2 Évaluation

Dans le cadre du programme, un dispositif de suivi évaluation sera mis en place.

La cellule de coordination du programme prendra l'initiative du lancement des évaluations externes indépendantes sur la base de documents ayant reçu la non-objection des agences (AFD, AECID) identifiées et l'UE, aux étapes suivantes:

- une éventuelle mission d'évaluation à mi-parcours;
- une évaluation finale au début de la phase de clôture;
- une éventuelle évaluation ex post.

Le comité de pilotage analyse les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et propose l'action de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet. Sur la base des propositions du CP au maître d'ouvrage, les agences (AFD, AECID) et l'UE donneront leur ANO pour formaliser les réorientations éventuelles. Les rapports élaborés dans le cadre des autres missions d'évaluation et de suivi sont communiqués au maître d'ouvrage afin qu'il puisse tenir compte des recommandations pouvant résulter de ces missions

La Commission se réserve le droit de faire procéder pour son propre compte toutes les évaluations externes qu'elle jugerait nécessaires dans le cadre de cette délégation de fonds aux agences (AFD, AECID).

## **5. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ**

Communication et visibilité font partie intégrante des composantes du projet. Une stratégie de communication adaptée aux différentes parties prenantes sera développée par la cellule de coordination/gestion lors de sa mise en place sur la base des informations et résultats développés par le projet respectant les lignes directrices de l'UE relative à la visibilité. La DUE chef de file et les DUE dans les pays participant au projet dans la sous-région seront associées aux missions/activités de terrain.

## **6. CONDITIONS PREALABLES**

Le bouclage financier pour la mise en œuvre du programme régional est réalisé à partir d'une source de financement (EU). Les projets financés par AFD et AECID, dans le cadre de la même initiative auront une gestion indépendante.

## **7. ANNEXES**

*Ajouter le texte standard et les annexes suivants et mentionner toute pièce jointe supplémentaire, le cas échéant:*

Annexe 1 – Cadre logique

Annexe 2 – Calendrier opérationnel indicatif

Annexe 3 – Budget détaillé

## APPENDICE 1 : CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif général</b>	Contribuer à répondre efficacement aux crises alimentaires et renforcer la résilience des ménages dans une perspective de sécurité et de souveraineté alimentaire régionales durables, par la promotion de systèmes de réserves alimentaires d'urgence aux différentes échelles	Contribution des systèmes de stockage à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles Contribution des réserves alimentaires à l'atténuation des crises Le délai entre le déclenchement de l'alerte et l'arrivée des stocks nationaux et régionaux auprès des populations vulnérables est inférieur à un mois Les Réserves nationales couvrent au moins trois mois de besoins d'urgence des populations vulnérables en cas de crise modérée La réserve régionale couvre au moins un mois des besoins d'urgence des populations vulnérables en cas de crise modérée.	Rapport d'évaluation des plans de réponses aux crises alimentaires	
<b>Objectifs spécifiques</b>	OS1. Appuyer la mise en œuvre et la gouvernance de la stratégie régionale de stockage de sécurité via les trois niveaux de défense mobilisés en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles  OS2. Renforcer les dispositifs d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité pour	Accroissement d'au moins 50 % en 2015 et 100 % en 2018 de la part des différentes catégories de réserves dans les appuis alimentaires d'urgence fournis aux populations vulnérables L'ensemble des réserves couvrent au moins 70 % des besoins identifiés dans les plans de réponse aux crises en cas de crise modérée. Délai de mobilisation de la réserve régionale inférieur à un mois Les appuis alimentaires et nutritionnels correspondent aux habitudes alimentaires et aux besoins journaliers des populations cibles Les interventions de la réserve financière complètent les appuis en nature et répondent aux besoins spécifiques de certaines catégories de populations vulnérables  Nombre de pays disposant d'un stock de sécurité national est généralisé (10 pays en 2015, 14 pays en 2018) et le	Cellule Info stocks et PREGEC/CILSS Rapports de l'Unité de gestion de la RRSA  Rapports de l'Unité de gestion de la RRSA	Maintien de la volonté politique au niveau régional et national et de l'engagement politique sur les enjeux alimentaires et les réserves  Continuité et approfondissement du dialogue multi-acteurs  Bonne gestion des ressources financières et physiques

	<p>une aide rapide et fiable à la décision contribuant à l'indépendance et l'efficacité de la gestion des réserves alimentaires aux différentes échelles locales, nationales et régionales</p>	<p>volume conventionnel consolidé des stocks nationaux et régionaux est supérieur à 600 000 tonnes en 2018 Critères de gouvernance des stocks nationaux connus et respectés. Audits systématiques et publics. Appuis techniques mobilisés par le RESOGEST au service des structures nationales Volume des prêts et dons de stocks entre pays s'élèvent à un minimum de 3 % des stocks conventionnels nationaux en 2015 et à 5 % en 2018</p>	<p>Rapports annuels du RESOGEST Rapports des Réseaux de stocks de proximité</p>	
	<p>R1.1. : <i>La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est fonctionnelle et dispose des outils et mécanismes de gouvernance lui permettant d'intervenir pour répondre aux urgences alimentaires et nutritionnelles, en complément des deux premières lignes de défense, sur la base de mécanismes transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité.</i></p>	<p>Volume du stock physique de la RRSA est de 60 000 tonnes en 2015 et de 100 000 tonnes en 2018, dont 34 000 tonnes sur financement européen Volume de la Réserve financière est équivalent à 120 000 tonnes en 2015 et à 200 000 tonnes en 2018 (prise en charge par la CEDEAO) Volume des interventions du stock physique de la RRSA permet de couvrir au moins un mois de besoins et de couvrir les besoins d'urgence de 4 millions de personnes pendant cette durée. Volume des interventions de la Réserve financière et nombre de bénéficiaires concernés permet de couvrir les besoins d'urgence de 8 millions de personnes pendant un mois</p>		
<p><b>Résultats</b></p>	<p>R 1.2. : <i>Les pays mettent en place ou renforcent leurs stocks nationaux de sécurité et disposent de mécanismes de gouvernance transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité ; leur mise en réseau contribue à la réponse et à la solidarité régionales</i></p>	<p>Nombre de pays disposant de stocks nationaux de sécurité et volumes de ces stocks : 10 pays en 2015, 17 pays en 2018 Nombre de pays disposant de réserve financière 10 pays en 2015, 17 pays en 2018 Capacités d'intervention (éq. semaines de nourriture) accrues de 50 % en 2015, 100 % en 2018 Volume des interventions nationales : stock physique et réserve financière mobilisés (tonnes, valeur, Eq semaines de nourriture) Volume des dons et prêts effectués entre pays : au moins 3% des stocks conventionnels en 2015, 5 % en 2018</p>		



	Volumes de la RRSA stockés dans les entrepôts nationaux : 60 000 tonnes en 2015, 100 000 tonnes en 2018 (dont 34 000 tonnes achetées et stockées sur financement européen)		
<i>R 1.3. : Les stocks de proximité sont renforcés et leur gouvernance améliorée pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, leur mise en réseau permet d'accroître leur efficacité et de développer des relations contractuelles avec les autres lignes de défense</i>	Capacités des infrastructures de stockage décentralisé sont accrues de 50 % en 2018. Les Volumes des stocks décentralisés sont accrues de 50 % en 2018 (baseline = mapping des stocks de départ) Volumes mobilisés auprès des populations vulnérables Performances économiques des réseaux : le taux d'érosion des fonds de roulement est inférieur à 15 % en 2018 Contrats signés avec structures nationales de gestion de stocks Modèle et guide de gestion disponibles Nombre de gestionnaires formés Système de couverture des risques fonctionnel sur les 3 sites pilotes		
<i>R 2.1. : Les systèmes d'information sont renforcés aux différentes échelles locales, nationales et régionales pour répondre aux besoins d'information pour le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, l'analyse de la vulnérabilité, l'aide à la décision en vue d'anticiper les crises et de procéder au choix et au ciblage des interventions</i>	Le réseau ECOAGRIS est fonctionnel dans au moins les 7 pays pilotes de la première phase Systèmes nationaux fonctionnels (production, marchés/prix, vulnérabilité, nutrition, stocks) Disponibilité et qualité des données sur les indicateurs clés de la sécurité alimentaire et nutritionnelle Système régional fonctionnel de centralisation, archivage et traitement des données Production de bulletins périodiques d'analyse des données	Rapports d'avancement sur ECOAGRIS ; Cellule de coordination régionale d'ECOAGRIS ; Rapports des ateliers du CH Rapports des SAPs des pays pilotes de renforcement des enquêtes ménages ; Equipe CH au sein du CILSS	Maintien de la volonté politique au niveau régional et national pour la coordination et l'intégration des systèmes d'information ; Maintien et renforcement des capacités humaines et matérielles des services nationaux et régionaux impliqués ; Continuité et approfondissement du dialogue multi-acteurs Bonne gestion des ressources financières et physiques
<i>R 2.2. : Des décisions rapides et appropriées, fondées sur une information fiable et indépendante, sont prises en vue de mobiliser le système de réserves alimentaires pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles</i>	Adoption effective du CH par tous les pays et production de la carte régionale des risques alimentaire La carte de vulnérabilité est disponible pour l'ensemble des 17 pays et élaborée sur la base du CH pour au moins 10 pays en 2015, et 14 pays en 2018	Rapports des ateliers du CH Equipe CH au sein du CILSS Cellule de gestion de la réserve	Continuité et approfondissement du dialogue multi-acteurs  Bonne gestion des

	Production mensuelle d'analyses, de bulletins et notes d'aide à la décision pour la gestion de la réserve	ressources financières et physiques
<b>Activités</b>		<b>Moyens</b>
<b>Activités et actions</b>	<b>Résultat 1.1 : La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est fonctionnelle et dispose des outils et mécanismes de gouvernance lui permettant d'intervenir pour répondre aux urgences alimentaires et nutritionnelles, en complément des deux premières lignes de défense, sur la base de mécanismes transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité</b>	
	<b>Activité 111</b> : Appui à l'unité technique de gestion de la Réserve Régionale, au système de gouvernance et au dispositif de suivi-évaluation et audits	Personnel permanent et expertise ponctuelle ; moyens de fonctionnement, audits externes indépendantes Organisation des réunions du Comité de gestion et des ateliers avec Etats membres
	<b>Activité 112</b> : Appui à la mise en place des outils d'intervention de la Réserve régionale (stock physique et réserve financière).	Dotation financière (assurée par la CEDEAO sur ressources propres) au Fonds régional logé à la BIDC et Assigné à la gestion de la RRSA
	<b>Activité 113</b> : Contribution au fonds de réhabilitation des infrastructures de stockage nationales, dont les institutions gestionnaires sont contractualisées pour l'entreposage du stock régional	Etude et dotation financière au Fonds régional RRSA
	<b>Activité 114</b> : Appui à l'élaboration d'un code de conduite sur la bonne gouvernance des stocks aux différentes échelles articulé avec le code de conduite international élaboré sous l'égide de la FAO (G20).	Expertise ponctuelle pour étude et capitalisation des bonnes pratiques Réunions régionales ; frais d'édition-publication
	<b>Résultat 1.2. : Les pays mettent en place ou renforcent leur stocks nationaux de sécurité et disposent de mécanismes de gouvernance transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité ; leur mise en réseau contribue à la réponse et à la solidarité régionales</b>	
	<b>Activité 121</b> : Appui différenciés <sup>11</sup> aux Etats pour l'harmonisation des politiques de stockage de sécurité et l'amélioration de la gouvernance des stocks	Expertise ponctuelles et mission de l'Unité technique régionale Réunions nationales ; Edition –diffusion des documents de politiques nationales
	<b>Activité 122</b> : Appui au développement des capacités du RESOGEST et de ses membres en vue d'accroître la mutualisation des compétences techniques et l'utilisation des réserves alimentaires nationales à l'échelle régionale	Financement de l'expertise des Sociétés nationales mobilisées auprès des autres pays ; Etudes et expertises ponctuelles

<sup>11</sup> Groupes de pays/ selon l'état d'avancement des politiques de stockage de sécurité et statut/CEDEAO

- Groupe 1 : Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Cap Vert : stratégie arrêtée, révision éventuelle des instruments et de la gouvernance
- Groupe 2 : Ghana, Bénin, Togo, Sénégal : stratégie en cours de mise en œuvre ; révision des instruments et de la gouvernance
- Groupe 3 : Sierra Léone, Liberia, Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Côte d'Ivoire : stratégie à définir
- Groupe 4 : Tchad, Mauritanie non membres de la CEDEAO et pour lesquels cette dernière doit établir un accord de coopération pour pouvoir étendre l'utilisation de la Réserve régionale, dans des conditions juridiques et financières sécurisées.

	<b>Résultat 1.3 :</b> <i>Les stocks de proximité sont renforcés et leur gouvernance améliorée pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, leur mise en réseau permet d'accroître leur efficacité et de développer des relations contractuelles avec les autres lignes de défense</i>	
	<b>Activité 131 :</b> Appui à l'amélioration de la connaissance des stocks de proximité existants, des législations, des modes de gestion technique et des mécanismes financiers en vigueur	Enquêtes et études ; ateliers nationaux et locaux
	<b>Activité 132 :</b> Appui à la conception participative d'une stratégie de promotion des stocks de proximité insérée dans la stratégie régionale de stockage	Ateliers régionaux des acteurs, Expertise et études
	<b>Activité 133 :</b> Appui à l'amélioration de la gestion des stocks de proximité, à leur mise en réseau et au développement des relations contractuelles avec les stocks nationaux de sécurité et/ou la Réserve régionale	Mise en relation réseaux de SP et Sociétés nationales ; expertise ; Conception des curricula, édition des outils de formation et organisation des ateliers de formation de formateurs ; démultiplication dans les pays des formations régionales
	<b>Activité 134 :</b> Appui à la mise en œuvre de projets pilotes de gestion des risques de production et des risques de marché au niveau des stocks de proximité et des dispositifs de warrantage	Etude et capitalisation ; mise en relation des porteurs d'initiatives ; étude de faisabilité et ateliers régionaux
	<b>Résultat 2.1 :</b> <i>Les systèmes d'information sont renforcés aux différentes échelles locales, nationales et régionales pour répondre aux besoins d'information pour le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, l'analyse de la vulnérabilité, l'aide à la décision en vue d'anticiper les crises et de procéder au choix et au ciblage des interventions</i>	
	<b>Activité 211 :</b> Appui à l'opérationnalisation du système régional ECOAGRIS dans 7 pays pilote et lancement dans les autres pays, orienté vers SA et PGCA	Personnel permanent ; moyens de fonctionnement de la cellule technique de coordination régionale ; études et expertises ponctuelle ; ateliers techniques ; formations ; contrats de services ; outils d'information et communication (web, etc.)
	<b>Activité 212 :</b> Renforcement des SI sur la situation alimentaire et la vulnérabilité des ménages via l'appui aux enquêtes sur les moyens d'existence des ménages et le renforcement méthodologique de l'analyse de l'économie des ménages	Etudes et expertises ponctuelles ; ateliers techniques ; moyens financiers de soutien aux SAPs ; formations ;
	<b>Activité 213 :</b> Appui à la mise en place et au fonctionnement du dispositif de suivi et d'information sur les stocks en partenariat avec les membres de RESOGEST	Etudes et expertises ponctuelles en appui à la cellule prévue dans l'activité 221 ; les autres moyens sont repris sous l'activité 221.
	<b>Activité 214 :</b> Appui au développement et à la mise en œuvre du Cadre Harmonisé aux niveaux national et régional comme cadre analytique d'aide à la décision dans la gestion de la Réserve	Etudes et expertises ponctuelles ; contrat de services pour la gestion des données utilisées par le Cadre Harmonisé ; séminaires techniques ; ateliers d'analyses nationales et régionales ; outils de communication (web, etc.) ; réunions.
	<b>Résultat 2.2 :</b> Des décisions rapides et appropriées, fondées sur une information fiable et indépendante, sont prises en vue de mobiliser le système de réserves alimentaires pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles	

	<b>Activité 221</b> : Appui au fonctionnement de la Cellule d'information et d'aide à la décision, et à la réalisation des outils	Personnel permanent ; moyens de fonctionnement de la cellule d'information/ARAA, appuis techniques ponctuels d'analystes de la SA ; réunions régionales ; participation au forums des SISAS ; appuis aux publications
	<b>Activité 222</b> : Appui à l'harmonisation des critères de déclenchement des réserves nationales et régionales	Ateliers régionaux et nationaux ; expertise en appui aux pays
	<b>Activité 223</b> : Appui à la mise en place et fonctionnement du mécanisme de mobilisation-reconstitution de la Réserve alimentaire régionale	Etude et expertise ponctuelle
	<b>Activité 224</b> : Appui au renforcement des capacités globales de l'ARAA	Etudes et expertises ponctuelles ; ateliers techniques ; stages

## APPENDICE 2 : CALENDRIER D'EXECUTION

Activités	Acteurs impliqués, chef de file en gras	Année 1 (trimestres)				Année 2 (trimestres)				Année 3 (trimestres)				Année 4 (trimestres)				Année 5 (trimestres)			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Résultat 11</b> : La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est fonctionnelle et dispose des outils et mécanismes de gouvernance lui permettant d'intervenir pour répondre aux urgences alimentaires et nutritionnelles, en complément des deux premières lignes de défense	<b>CEDEAO</b> et OIG associées (UEMOA, CILSS) via ARAA Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG RESOGEST PTF et organisations internationales (PAM, FAO)																				
<b>Activité 111</b> : Appui à l'unité technique de gestion de la Réserve Régionale, au système de gouvernance et au dispositif de suivi-évaluation	<b>ARAA</b> Comité de gestion RRSA																				
<b>Activité 112</b> : Appui à la mise en place des outils d'intervention de la Réserve régionale	<b>ARAA</b> et BIDC																				
<b>Activité 113</b> : Contribution au diagnostic qualité et à la réhabilitation des infrastructures de stockage nationales	<b>ARAA</b> et BIDC ; Sociétés nationales de gestion des stocks ; UEMOA																				
<b>Activité 114</b> : Appui à l'élaboration d'un code de conduite sur la bonne gouvernance des stocks aux différentes échelles	<b>CEDEAO</b> et OIG associées (UEMOA, CILSS) via ARAA Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG RESOGEST PTF et organisations internationales (PAM, FAO)																				

Activités	Acteurs impliqués, chef de file en gras	Année 1 (trimestres)				Année 2 (trimestres)				Année 3 (trimestres)				Année 4 (trimestres)				Année 5 (trimestres)			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Résultat 1.2.</b> : Les pays mettent en place ou renforcent leur stocks nationaux de sécurité et disposent de mécanismes de gouvernance transparents, équitables et prévisibles et de mécanismes financiers qui en assurent la pérennité ; leur mise en réseau contribue à la réponse et à la solidarité régionales	ARAA, RESOGEST et Etats/sociétés de gestion des stocks, Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG RESOGEST PTF et organisations internationales (PAM, FAO)																				
<b>Activité 121</b> : Appui différenciés <sup>12</sup> aux Etats pour l'harmonisation des politiques de stockage de sécurité et l'amélioration de la gouvernance des stocks	ARAA, <b>RESOGEST</b> , et Etats/sociétés de gestion des stocks, PAM, FAO, PTF																				
<b>Activité 122</b> : Appui au développement des capacités du RESOGEST et de ses membres en vue d'accroître la mutualisation des compétences techniques et l'utilisation des réserves alimentaires nationales à l'échelle régionale	<b>RESOGEST</b> , et Etats/sociétés de gestion des stocks, ARAA																				
<b>Résultat 1.3.</b> : Les stocks de proximité sont renforcés et leur gouvernance améliorée pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, leur mise en réseau permet d'accroître leur efficacité et de développer des relations contractuelles avec les autres lignes de défense	<b>Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG</b> ; Etats/sociétés de gestion des stocks, RESOGEST, ARAA																				

<sup>12</sup> Groupes de pays/ selon l'état d'avancement des politiques de stockage de sécurité et statut/CEDEAO

- Groupe 1 : Burkina, Mali, Niger, Nigeria, Cap Vert : stratégie arrêtée, révision éventuelle des instruments et de la gouvernance
- Groupe 2 : Ghana, Bénin, Togo, Sénégal : stratégie en cours de mise en œuvre ; révision des instruments et de la gouvernance
- Groupe 3 : Sierra Léone, Liberia, Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Côte d'Ivoire : stratégie à définir
- Groupe 4 : Tchad, Mauritanie non membres de la CEDEAO et pour lesquels cette dernière doit établir un accord de coopération pour pouvoir étendre l'utilisation de la Réserve régionale, dans des conditions juridiques et financières sécurisées.

<p><b>Activité 131 :</b> Appui à l'amélioration de la connaissance des stocks de proximité existants, des législations, des modes de gestion technique et des mécanismes financiers en vigueur</p>	<p>Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG ; Etats</p>																					
<p><b>Activités</b></p>	<p><b>Acteurs impliqués, chef de file en gras</b></p>	<p><b>Année 1 (trimestres)</b></p>				<p><b>Année 2 (trimestres)</b></p>				<p><b>Année 3 (trimestres)</b></p>				<p><b>Année 4 (trimestres)</b></p>				<p><b>Année 5 (trimestres)</b></p>				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
<p><b>Activité 132 :</b> Appui à la conception participative d'une stratégie de promotion des stocks de proximité insérée dans la stratégie régionale de stockage</p>	<p>ARAA, RESOGEST et Etats/sociétés de gestion des stocks, <b>Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG</b> RESOGEST PTF et organisations internationales (PAM, FAO)</p>																					
<p><b>Activité 133 :</b> Appui à l'amélioration de la gestion des stocks de proximité, à leur mise en réseau et au développement des relations contractuelles avec les stocks nationaux de sécurité et/ou la Réserve régionale</p>	<p><b>Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG, ARAA</b></p>																					
<p><b>Activité 134 :</b> Appui à la mise en œuvre de projets pilotes de gestion des risques de production et des risques de marché au niveau des stocks de proximité et des dispositifs de warrantage</p>	<p>ARAA, CEDEAO, UEMOA, secteur bancaire et assurances, Etats, <b>Réseaux d'acteurs socioprofessionnels et ONG</b></p>																					
<p><b>Résultat 2.1. :</b> Les systèmes d'information sont renforcés aux différentes échelles locales, nationales et régionales pour répondre aux besoins d'information pour le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle, l'analyse de la vulnérabilité, l'aide à la décision en vue d'anticiper les crises et de procéder au choix et au ciblage des interventions</p>	<p><b>CEDEAO/ECOAGRIS, UEMOA/SIAR, AGRHYMET/CILSS</b> SISAS nationaux RESIMAO FAO, PAM, Fewsnat JRC</p>																					
<p><b>Activité 211 :</b> Appui à l'opérationnalisation du système régional ECOAGRIS dans 7 pays pilotes et lancement dans les autres pays, orienté vers SAN et</p>	<p><b>ECOAGRIS,</b> Etats/DNS/Statistiques agricoles/SAP/ SIM</p>																					

PGCA	AGRHYMET/CILSS, SIAR JRC																			
<b>Activité 212</b> : Renforcement des SI sur la vulnérabilité des ménages via les enquêtes sur les moyens d'existence des ménages et le renforcement méthodologique de l'analyse de l'économie des ménages	CILSS/AGRHYMET/INSAH, ECOAGRIS, ONG/HEA, PAM, FAO, ECHO, Réseaux de producteurs agricoles ; JRC																			



Activités	Acteurs impliqués, chef de file en gras	Année 1 (trimestres)				Année 2 (trimestres)				Année 3 (trimestres)				Année 4 (trimestres)				Année 5 (trimestres)			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Activité 213</i> : Appui à la mise en place et au fonctionnement du dispositif de suivi et d'information sur les stocks en partenariat avec les membres de RESOGEST	RESOGEST, Sociétés nationales, réseaux de stocks de proximité et ONG, ARAA																				
<i>Activité 214</i> : Appui au développement et à la mise en œuvre du Cadre Harmonisé aux niveaux national et régional comme cadre analytique d'aide à la décision dans la gestion de la Réserve	AGRHYMET/CILSS, ECOAGRIS, SISAS nationaux (SAP) ; JRC																				
<b>Résultat 2.2.</b> : Des décisions rapides et appropriées, fondées sur une information fiable et indépendante, sont prises en vue de mobiliser le système de réserves alimentaires pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles	ARAA, Comité de gestion RRSA																				
<i>Activité 221</i> : Appui au fonctionnement de la Cellule d'information et d'aide à la décision, et à la réalisation des outils	ARAA, Comité de gestion RRSA																				
<i>Activité 222</i> : Appui à l'harmonisation des critères de déclenchement des réserves nationales et régionales	ARAA, Comité de gestion RRSA, Sociétés nationales et RESOGEST																				
<i>Activité 223</i> : Appui à la mise en place et fonctionnement du mécanisme de mobilisation-reconstitution de la Réserve alimentaire régionale	ARAA																				
<i>Activité 224</i> : Appui au renforcement des capacités globales de l'ARAA	ARAA																				
<i>Activités transversales et de support</i>																					
Audits - Evaluations	EU																				

### APPENDICE 3 : BUDGET DETAILLE

Composantes	Total (€)	% du coût global
<b>OS1 : Mise en œuvre et gouvernance de la stratégie régionale de stockage</b>	<b>29,700,000</b>	<b>53%</b>
<b>1. Appui à la Réserve régionale de sécurité</b>	<b>22,000,000</b>	<b>39%</b>
- Appui à l'unité technique, au système de gouvernance et audit/ARAA	2,344,400 €	4%
- Appui à la mise en place des outils d'intervention	17,656,000	32%
- Contribution au diagnostic qualité et à la réhabilitation des infrastructures	1,699,300	3%
- Appui à l'élaboration du code de conduite sur la gouvernance des stocks	300,300	1%
<b>2. Appui aux systèmes de stockage nationaux et à leur mise en réseau (RESOGEST)</b>	<b>2,700,000</b>	<b>5%</b>
- Appui harmonisation des politiques nationales de stockage	2,314,000	4%
- Renforcement des capacités du RESOGEST	386,000	1%
<b>3. Appui au système de stockage de proximité</b>	<b>5,000,000</b>	<b>9%</b>
- Amélioration des connaissances	442,100	1%
- Appui à la conception d'une stratégie de stockage de proximité	379,200	1%
- Appui au renforcement des capacités, mise en réseau et contractualisation	1,914,400	3%
- Appui à la mise en œuvre de projets pilote de gestion des risques	2,264,300	4%
<b>OS2 : Renforcement des dispositifs d'information et d'aide à la décision</b>	<b>22,800,000</b>	<b>40%</b>
<b>4. Appui aux systèmes d'information, ECOAGRIS et Enquêtes sécurité alimentaire / CHB</b>	<b>18,000,000</b>	<b>32%</b>
- Appui à l'opérationnalisation du système régional ECOAGRIS	9,714,000	17%
- Renforcement des SI Vulnérabilité des ménages (enquêtes moyens d'existence)	3,986,000	7%
- Mise en place et fonctionnement du dispositif d'information sur les stocks	1,276,000	2%
- Appui au développement du Cadre Harmonisé	3,024,000	5%
<b>5. Appui au dispositif d'aide à la décision</b>	<b>4,800,000</b>	<b>8%</b>
- Appui au fonctionnement de la Cellule d'information et d'aide à la décision/Unité technique RRSA/ARAA	1,500,000	3%
- Appui à l'harmonisation des critères de déclenchement des réserves nationales et régionales	1,237,000	2%
- Mise en place et fonctionnement du mécanisme de mobilisation-reconstitution des stocks	763,000	1%
- Activités de soutien à l'ARAA	1,300,000	2%

<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>52,500,000</b>	<b>93%</b>
- Imprévus	2,200,000	4%
- Communication et visibilité	300,000	1%
- Suivi-évaluation et audits (1%)	1,000,000	2%
<b>TOTAL</b>	<b>56,000,000</b>	<b>100%</b>